



La nouvelle réglementation drone européenne
entre en vigueur au 31 décembre 2020.
Dans quelle catégorie allez-vous voler ?
Quels drones pourrez-vous utiliser ?
Devez-vous vous former ?

CATÉGORIE OUVERTE

- Minimum 14 ans en France
- Vol à faible risque
- En vue et de jour uniquement
- Hauteur max de 120m
- Survol des tiers ok si vol inférieur à 250g, sauf pour les rassemblements de personne
- Hors zones réglementées (agglomérations, sites militaires, aérodromes etc...)
- Vol en agglomération en espace privé autorisé
- Pas de MAP
- Drones inférieurs à 25kg (Classes C0 à C4)
- 3 sous-catégories : A1, A2, A3

Si vous respectez ces conditions, aucune autorisation n'est nécessaire pour voler car vous êtes hors zones réglementées et ce partout en Europe !
MAIS, vous devez respecter les instructions de vol de la sous-catégorie concernée !

Concerne le loisir et le pro.

*AT : Alpha Tango

*CATT : Certificat d'Aptitude Théorique Télépilote

Équivalents A1, A2, A3

Équivalent A1 : vol très proche de tiers

- Drone de moins de 500g
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" obligatoires (recommandés pour drone de -250g)

Équivalent A2 : tiers à proximité

- Drone de moins de 2kg
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Etre télépilote certifié CATT

Équivalent A3 : vol loin de tiers

- 150 m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
- Drone de moins de 25kg
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte"

Rappel : Signalement électronique obligatoire pour les drones de plus de 800g.

Drone non classé + télépilote diplômé CATT = équivalents A1, A2, A3.
Drone non classé + télépilote avec formation en ligne "Cat. Ouverte" = équivalents A1 et A3.

A1, A2, A3

A1 : vol très proche de tiers

- Drone de classe C0 ou C1
- Survol toléré avec un drone de classe C0, ou un drone sans classe de -250g et/ou avec une vitesse de -19m/s, ou un drone mis sur le marché avant le 1er juillet 2022 de -250g
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires pour C1
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" obligatoires avec C1, recommandés avec C0

A2 : tiers à proximité

- Drone de classe C2
- Vol jusqu'à 30m des tiers, ou 5m si basse vitesse enclenchée
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Autoformation pratique + examen en centre DGAC ou CATT obligatoires

A3 : vol loin de tiers

- 150 m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
- Drone de classe C2, C3 ou C4; drone construit à titre privé et utilisé par son constructeur inférieur à 25kg; ou drone mis sur le marché avant 1er juillet 2022
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte"

Drone classé; ou drone non classé de -250g en A1 seulement; ou drone non classé de +250g en A3.
Pas de A2 avec un drone non classé.



DRONES

En plus du traditionnel marquage CE, les drones seront marqués par l'une de ces classes.

Certains fabricants pourraient décider de mettre à jour des modèles existants pour qu'ils soient conformes à ces nouvelles normes.

Ne s'applique pas aux jouets.

0

- Moins de 250g
- A1
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" recommandés

1

- Moins de 900g ou 80 joules
- A1
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" obligatoires

⚠ À partir du 31 décembre 2020, tous les propriétaires de drone seront considérés comme des exploitants et devront s'enregistrer en tant que tel sur AT dès octobre ! Ils recevront un numéro européen d'exploitant UAS à apposer sur leurs drones.

2 DEC 2021

2 DEC 2023

31 DEC 2020

1 JANV 2023

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE

- Vol à risque modéré à élevé : zone peuplée, aérodromes, autres contraintes...
- En vue ou hors vue
- Hauteur max de 120m
- Le MAP devient MANEX (Manuel d'Exploitation)
- 16 ans minimum

Concerne la majorité des vols :
télépilotes professionnels dans des zones à contraintes.

FORMATION

Tous les télépilotes diplômés selon les règles nationales (CATT) avant le 1er janvier 2022, obtiendront automatiquement le brevet d'aptitude de pilote à distance qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Si vous souhaitez devenir télépilote en catégorie ouverte après le 1er janvier 2022, vous devrez passer :
La formation et le QCM en ligne sur AT.
Obtenir au min 75% de bonnes réponses (valable 5 ans).
=> **Vol en A1 et A3 seulement.**

+ une autoformation pratique
+ un examen en centre DGAC
=> brevet d'aptitude de pilote à distance valable 5 ans.
=> **Vol en A1, A2 et A3.**

Le QCM en ligne "Cat. Ouverte", de 40 questions, et l'examen en centre DGAC seront disponibles début 2021. L'autoformation pratique s'officialise sous la forme d'une déclaration sur l'honneur.

Pour les scénarios standards nationaux en spécifique, les conditions de formation sont inchangées.

S1, S2, S3
max 120m

S1, S2, S3 et
STS-01, STS-02
max 120m

STS-01, STS-02
max 120m
Transformer son
MAP en MANEX

Vol selon l'un des 2 scénarii standards européens ou
demande d'autorisation d'exploitation (SORA / PDRA / LUC)

STS-01 :

- Vol en vue
- Drone de classe C5
- 120m hauteur max
- Zone peuplée ou non ≈ S3

STS-02 :

- Vol hors vue à max 1km du télépilote ou 2km si observateurs présents
- Drone de classe C6
- 120m hauteur max
- Zone faible densité population ≈ S2

Et le S4 ?

Vous faisiez déjà du S4 ? Alors vous pouvez obtenir une autorisation spécifique pour voler en S4 jusqu'au 31 décembre 2021.

Au delà, passage en régime d'autorisation d'exploitation (SORA / PDRA / LUC)

2

- Moins de 4kg
- A2 & A3
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Mode basse vitesse optionnel 3m/s
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" obligatoires + autoformation pratique et examen DGAC Open A2

3

- Moins de 25kg
- A3
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" obligatoires

4

- Moins de 25kg
- A3
- Aéromodèles "prêts à voler" produits industriellement
- Formation et QCM en ligne "Cat. Ouverte" obligatoires

5

6

- STS-01 & STS-02
- Règles à paraître

Suivez les évolutions de la réglementation sur nos réseaux sociaux ou via notre newsletter.
N'hésitez pas à contacter Clearance pour toutes questions ! À bientôt !